



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 6 OCTOBRE 2020

### RETOUR DES NEONICOTINOÏDES, MASSACRE DE DAUPHINS, DIALOGUE CITOYEN BAFOUÉ... SOMBRE JOURNÉE POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce mardi 6 octobre, les député.e.s ont voté pour le retour des insecticides tueurs d'abeilles, les néonicotinoïdes, dans nos champs. Ce mardi 6 octobre, les député.e.s ont aussi validé le projet de simplification de la vie publique, qui amoindrit le droit de recours des associations et limite fortement le dialogue dans l'élaboration de projets. Ce mardi 6 octobre, France Nature Environnement apprend également que le Gouvernement, sommé d'agir pour réduire les captures de dauphins dans les filets de pêche cet hiver, pourrait basculer une fois de plus... pour l'inaction.

#### **Néonicotinoïdes : nouveau recul environnemental, tant pis pour les pollinisateurs**

[A rebours de la Loi Biodiversité de 2016](#), le texte de loi ré-autorisant le retour des insecticides tueurs d'abeilles vient d'être adopté. 313 voix pour et 158 contre. [En connaissance de cause](#), les député.e.s restent dans le déni du déclin de la biodiversité. Les milliers d'études scientifiques sur les conséquences des néonicotinoïdes sur l'environnement et la santé humaine n'auront pas fait le poids face aux exportations et à la prétendue « souveraineté » agroalimentaire de la filière betterave sucrière. En prime, de nouvelles études prévues et un conseil de suivi viennent verdir la ré-autorisation des néonicotinoïdes. Echec du plan Ecophyto, augmentation des usages de pesticides, non-interdiction du glyphosate, pollution établie des cours d'eau et des sols... contrairement à ce qu'il répète, le Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, est loin de tout mettre en œuvre pour accompagner le modèle agricole français vers la transition agroécologique et les alternatives qui existent bel et bien. Le plan pollinisateurs attendu depuis 2 ans par France Nature Environnement subira-t-il le même sort ?

#### **Accélération et simplification de l'action publique : au détriment du dialogue et des écosystèmes**

Un projet de loi baptisé « ASAP » (Accélération et simplification de l'action publique) a été adopté ce jour à l'Assemblée Nationale. Sous couvert de « simplification », [ce projet de loi détricote un peu plus le droit de l'environnement](#) et met à mal la possibilité pour les citoyens de participer aux décisions qui affectent leur environnement. Avec ce texte, les préfets pourront décider de se dispenser de l'avis de certaines instances de concertation locales ou de remplacer l'enquête publique par une simple consultation sur internet. Cette dernière disposition avait pourtant été supprimée par les parlementaires mais le Gouvernement leur a redemandé de voter, un vendredi soir à 20h, en petit comité, pour s'assurer qu'elle soit rétablie... Ils pourront aussi autoriser un industriel à débuter des travaux sur un site avant même que cet industriel ait obtenu l'autorisation environnementale nécessaire à l'activité prévue, prenant ainsi le risque de vaines



## FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

destructions. Des amendements ajoutés à ce texte réduisent également les possibilités de recours des associations et des citoyens, notamment en matière d'irrigation. Ce texte s'inscrit dans une longue lignée de régressions depuis le début du mandat d'Emmanuel Macron, [déjà dénoncées par France Nature Environnement](#).

### **Morts de dauphins dans les filets de pêche : la France, sous la contrainte, va-t-elle enfin réagir ?**

En 30 ans, plus de 90 000 dauphins sont morts dans les filets de pêche en Atlantique nord-est. Dans le Golfe de Gascogne en 2 ans seulement, on estime à 18 500 le nombre de dauphins morts<sup>1</sup> à cause des techniques de pêche non sélectives que sont le chalut pélagique et les filets maillants, tout particulièrement entre décembre et mars. Après plusieurs années de [mobilisation des associations environnementales](#), cet été, la Commission Européenne a mis la France en demeure d'agir pour arrêter l'hécatombe. Si cela apparaissait comme la promesse de changements, il n'en est finalement rien. Alors qu'une fermeture a minima entre le 15 janvier et le 15 mars 2021 est indispensable, le gouvernement français est sur le point d'annoncer qu'il ne prendra aucune mesure de fermeture temporaire des pêches problématiques. Si elle se confirme, cette décision sera absolument irresponsable, à l'encontre des [recommandations des scientifiques](#), des obligations communautaires de la France, des dispositions des conventions internationales... Mais peut-être la Ministre de la Mer Annick Girardin, qui rencontre associations et professionnels demain, nous fera-t-elle mentir ?

**Arnaud Schwartz, président de France Nature Environnement**, conclut : « *Néonicotinoïdes, échouages de dauphins, dialogue citoyen : ces trois dossiers sont emblématiques de la façon dont sont gérés les dossiers environnementaux actuellement. Le Gouvernement prend le prétexte de la crise générée par la Covid pour faire primer les demandes des lobbys sur la transition écologique, de façon décomplexée. Au lieu d'entendre les demandes des citoyens pour plus de démocratie, de réagir face à la prise de conscience croissante de l'urgence environnementale qui, de tempêtes en incendies, s'inscrit chaque jour un peu plus tristement dans notre quotidien, le Gouvernement semble s'enfermer dans une fuite en avant. Ces régressions doivent cesser, nous devons dès aujourd'hui changer de cap pour avancer, ensemble, vers un monde viable. »*

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 53 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), Facebook, Twitter (@FNEasso) et LinkedIn.

---

<sup>1</sup> Estimations de l'Observatoire Pelagis